Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2025_0232

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 5 décembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants
Présents ce jour : 64 Procurations : 11

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BARBIER Françoise , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , Mme BOIRON Bénédicte , M. LE HENAFF Jean-Noël (suppléant de Mme BONNIEC Carole), Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , M. COENT André , M. COLIN Guillaume , Mme CRAVEC Sylvie , Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine , M. DELISLE Hervé , M. DROUMAGUET Jean , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , M. HENRY Serge , M. HOUSSAIS Pierre , M. HOUZET Olivier , M. HUONNIC Pierre , M. JORAND Jean-Claude , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. KERVAON Patrice , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE GALL Jean-François , Mme LE GUÉZIEC Patricia , M. LE HOUEROU Gilbert , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. L'HEREEC Patrick , M. MAINAGE Jacques , Mme MAREC Danielle , Mme LALEUF Claudie (suppléante de M. MARTIN Xavier), Mme NICOLAS Sonya , Mme NIHOUARN Françoise , M. OFFRET Maurice , Mme LE COQ-BERESCHEL Annyvonne (suppléante de M. PARANTHOEN Henri), M. PHILIPPE Joël , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , Mme PIRIOU Karine , M. PONCHON François , M. PRAT Jean-Louis , M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUENIAT Jean-Claude , M. QUILIN Gérard , M. RANNOU Laurent , M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , Mme POCHAT Isabelle (suppléante de M. ROGARD Didier), M. ROUSSELOT Pierrick , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Procurations :
Mme BENECH Laurence à M. PHILIPPE Joël, Mme COADIC Marie-Laure à M. COLIN Guillaume, M. COCADIN Romuald à M. LE CREURER Eric, Mme HUE Carine à M. SEUREAU Cédric, M. LEON Erven à M. BETOULE Christophe, Mme LOGNONÉ Jamila à Mme BARBIER Françoise, M. MAHE Loïc à M. LE MOULLEC Frédéric, M. MEHEUST Christian à M. JORAND Jean-Claude, Mme PONTAILLER Catherine à Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine, M. TERRIEN Pierre à Mme NIHOUARN Françoise, M. THERIN Patrick à Mme PRUD'HOMM Denise

Etaient absents excusés :
M. GARZUEL Alain, M. LATIMIER Hervé, M. LE BRAS Jean-François, M. NEDELLEC Yves, M. NICOLAS Gildas, M. NOEL Louis, Mme PRIGENT Brigitte, M. QUEGUINER Yannick, Mme SAUVEE Julie, Mme TURPIN Sylvie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Débat d'orientation budgétaire 2026

Exposé des motifs

Le débat d'orientation budgétaire constitue une obligation réglementaire et est la première étape du cycle budgétaire.

Il a fait l'objet d'une présentation en commission n°1 « Affaires Générales » le 27

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

novembre 2025 ainsi qu'à la conférence des maires du 02 décembre 2025.

Un rapport préalable au débat est joint en annexe.

VU Les dispositions de l'article 2017 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU Le Rapport d'orientation budgétaire transmis aux membres avec la convocation présentant les prévisions des grandes masses budgétaires pour l'exercice 2026 ;

VU La délibération n° CC_2025_166 du prenant acte du Rapport annuel d'activité et de Développement Durable 2024 ;

VU La délibération n° CC_2025_246 prenant acte du rapport égalité femmes-hommes ;

VU L'avis favorable de la commission n°1 « Affaires générales » en date du 27 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à LA MAJORITÉ
(Par 73 pour)
(Par 2 abstentions)

DECIDE DE :

PRENDRE ACTE Qu'un débat sur les orientations budgétaires 2026 a bien eu lieu sur la base d'un rapport joint en annexe

Présents : 64 Pouvoirs : 11 Total : 75 Exprimés : 75

Voix Pour : 73 / Voix Contre : 0 / Abstentions : 2

Ne prend pas part au vote : 0

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 19 DEC. 2025
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 19 DEC. 2025
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

RAPPORT PREALABLE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

2026

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

TABLE DES MATIERES

Rapport préalable au Débat d'Orientation Budgétaire 2026 1
Présentation 3
Présentation de Lannion Trégor Communauté 3
Le contexte macro-économique et budgétaire national 4
Les ressources 6
Du contexte national à l'impact sur les ressources de la communauté 6
Les ressources fiscales 6
La fiscalité des entreprises 6
Le versement mobilité 7
La taxe de séjour 8
La fiscalité des ménages et TVA 8
La fiscalité des ordures ménagères 8
La taxe GEMAPI 9
La Taxe d'aménagement 9
RECAPITULATIF FISCALITE 9
Tableau de synthèses des ressources fiscales 9
Les transferts financiers avec l'Etat et les collectivités membres 10
La Dotation Globale de Fonctionnement - DGF 10
Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales – FPIC 11
Le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources FNGIR 11
Les ressources de l'exploitation des services 11
Les ressources liées aux appels à projet et aux programmes de cofinancement 12
Les ressources d'investissement 12
Les dépenses 13
Les charges de fonctionnement 13
Les facteurs d'évolution exogènes 13
Les autres facteurs d'évolutions 13
La capacité d'autofinancement 16
Le programme pluriannuel d'investissement 17
Les dépenses d'investissement 2026 17
Les ressources d'investissement 2026 18
L'architecture budgétaire de Lannion Trégor Communauté au 1er janvier 2026 30

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

PRESENTATION

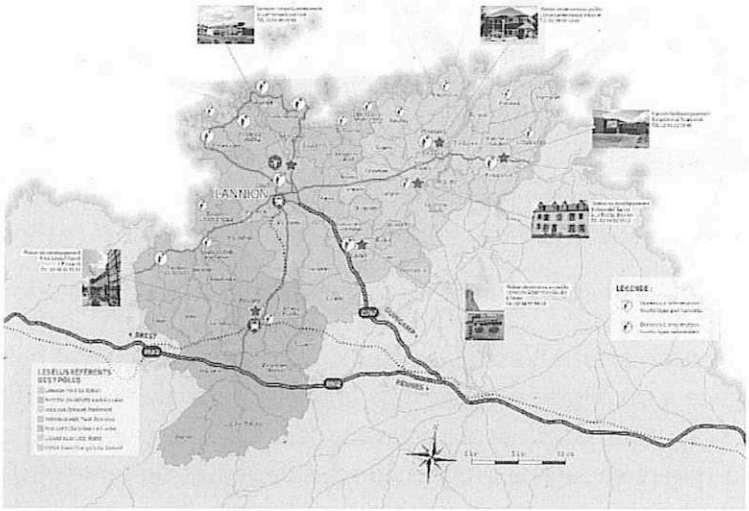
Le débat d'orientation budgétaire a pour objectifs de présenter les grands équilibres de Lannion Trégor Communauté. Il présente notamment le contexte national, les répercussions du projet de loi de finances et du contexte économique. En consolidant les données acquises (dette, personnel, bases fiscales) il permet de définir les contraintes et les opportunités budgétaires pour préserver l'équilibre pérenne des finances communautaires. En cela, la définition, par la prospective budgétaire, d'un montant d'investissement soutenable est un préalable aux choix d'investissement. Ce rapport, et le débat, portent sur l'ensemble des budgets de Lannion Trégor Communauté

PRESENTATION DE LANNION TREGOR COMMUNAUTE

Lannion Trégor Communauté est issue de la fusion au 1er janvier 2017 des communautés de communes du Haut Trégor, de la Presqu'ile de Lézardrieux et de l'agglomération de Lannion Trégor Communauté. Elle se situe au Nord-Ouest du département des Côtes d'Armor. La collectivité regroupe 57 communes pour une population de plus de 100 000 habitants, se plaçant ainsi en troisièmee position en termes de population sur ce département.

La communauté est dotée d'un Centre Intercommunal d'Action sociale, d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial de Tourisme et d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial pour la gestion du Parc des Evènements « Le Skope ».

Les compétences de l'agglomération sont définies par un arrêté préfectoral, que précise, lorsque c'est nécessaire les délibérations du conseil communautaire en définissant l'intérêt communautaire.



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

Le Projet de loi de finances (PLF) pour 2026 s'inscrit dans un contexte macroéconomique international et national marqué par une incertitude élevée, tout en engageant la France dans une trajectoire nécessaire de redressement de ses comptes publics.

Situation Macroéconomique Internationale et Nationale :

Sur le plan international, l'économie mondiale est confrontée à une incertitude élevée, notamment en raison de mesures commerciales américaines, menaçant la croissance. Le commerce mondial devrait ralentir, la croissance mondiale étant attendue à +3,0 % en 2025 (après +3,3 % en 2024), puis à +2,9 % en 2026. La demande mondiale en biens adressée à la France ralentirait également, passant de +2,5 % en 2025 à +2,1 % en 2026. La zone euro, quant à elle, afficherait une croissance en légère hausse à +1,3 % en 2025.

Malgré cet environnement peu porteur, l'économie française a montré une résistance relative, avec une croissance de +1,1 % en 2024, supérieure à la moyenne de l'Union européenne.

Pour 2025, la croissance française est attendue à +0,7 %, freinée par les incertitudes prolongées. L'inflation poursuivrait son reflux pour s'établir à +1,1 % en moyenne annuelle. Le marché du travail a résisté au premier semestre 2025, maintenant le taux de chômage stable à 7,5 %.

En 2026, la croissance devrait atteindre +1,0 %, portée majoritairement par la demande interne, dans un scénario de dissipation progressive des incertitudes domestiques. La consommation des ménages accélérerait grâce aux gains de pouvoir d'achat. L'inflation remonterait légèrement à +1,3 % en moyenne annuelle.

Stratégie Budgétaire Nationale

Le PLF 2026 est la deuxième étape d'une stratégie de consolidation visant un retour à un déficit public inférieur à 3 % du PIB en 2029. La France est soumise à une procédure pour déficit excessif et doit respecter une trajectoire de correction conforme aux nouvelles règles budgétaires européennes.

Le déficit public est projeté à 4,7 % du PIB en 2026, après 5,4 % prévu en 2025 et 5,8 % en 2024. Cette réduction de déficit est essentielle pour stabiliser le ratio de dette, qui atteindrait 117,9 % du PIB en 2026.

L'effort de consolidation est réparti entre la maîtrise des dépenses et l'augmentation des recettes.

Côté Dépenses : L'effort repose sur tous les sous-secteurs. Les dépenses de l'État baisseront en valeur en 2026 (hors dette et défense) grâce à un pilotage resserré de la masse salariale et une rationalisation des dépenses des opérateurs. Un effort significatif est consenti en faveur de la Défense (+6,7 Md€) et des ministères régaliens (Intérieur, Justice). Dans la sphère sociale, la progression des dépenses de santé et d'autonomie (+5 Md€) sera maîtrisée par des mesures d'efficience. Les collectivités locales sont associées à l'effort.

Côté Recettes : L'effort supplémentaire, estimé à 6,5 Md€, cible principalement les contribuables les plus fortunés (via une taxe sur le patrimoine financier des holdings et un impôt supplémentaire sur les hauts revenus, totalisant 2,5 Md€) et les grandes entreprises (via la prorogation partielle de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices). Ces mesures dégagent des marges pour soutenir la compétitivité, notamment par l'anticipation de la suppression progressive de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), dont la suppression totale est désormais prévue pour 2028 (-1,3 Md€ en 2026).

Principales mesures du PLF 2026 concernant les collectivités territoriales :

Les principales mesures du Projet de loi de finances (PLF) pour 2026 concernant les collectivités locales s'articulent autour d'une contribution significative à la consolidation budgétaire nationale, tout en réformant et simplifiant les mécanismes d'investissement.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

Évolution des ressources fiscales : une dynamique désormais encadrée

Le Projet de loi de finances (PLF) pour 2026 introduit une évolution majeure concernant la TVA reversée aux collectivités. Jusqu'en 2024, cette ressource suivait une logique de dynamique. Depuis 2025, le montant reversé est calculé sur la base du produit national de TVA de l'année précédente.

À compter de l'exercice 2026, le taux d'évolution de la fraction de TVA transférée sera minoré lorsque la dynamique nationale est positive, en l'ajustant du taux d'inflation. Cette nouvelle règle vise explicitement à « maîtriser » la progression de cette ressource.

Le PLF 2026 prévoit par ailleurs une révision à la baisse de la TVA nationale prévisionnelle 2025, qui sert désormais de référence au calcul de nos fractions. Cette correction se traduit par une diminution estimée de –0,6 % du produit de TVA 2026 pour LTC.

FCTVA : recentrage, décalage et impact sur la trésorerie

Le texte prévoit plusieurs ajustements importants du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) :

- Suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.

- Décalage d'un an du versement du FCTVA pour les groupements de communes : alors qu'il est aujourd'hui perçu l'année de la dépense, il sera versé l'année suivante à partir de 2026.

Ces mesures affectent directement la trésorerie et le plan de financement de nos investissements. En parallèle, la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels est revue à la baisse, dans une logique de maîtrise financière, avec une diminution de 25 % du montant reversé aux collectivités.

Ressources de l'État : gels, recentrages et évolutions de charges

Plusieurs dispositions du PLF 2026 impactent les recettes et les charges des collectivités :

- Renforcement du mécanisme de lissage des recettes fiscales : l'enveloppe nationale est portée à 2 Md€ (contre 1 Md€ en 2025), mais le seuil d'éligibilité est abaissé à 80 % de l'indice synthétique moyen. Pour LTC, l'indice est de 72,30 %.

- Gel du montant global de la Dotation globale de fonctionnement (DGF).

- Augmentation du taux de cotisation CNRACL de 34,65 % à 37,65 %, entraînant une hausse significative des charges de personnel.

- Absence de revalorisation du point d'indice de la fonction publique.

Ces évolutions conjuguées contribuent à une tension accrue sur l'équilibre budgétaire.

Fiscalité locale : reports et nouveau calendrier des révisions

Afin de garantir la cohérence du système d'évaluation des bases fiscales, le PLF 2026 propose :

- De reporter à 2027 l'intégration dans les bases d'imposition des résultats de l'actualisation sexennale des locaux professionnels.

- De repousser en conséquence la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, pour tenir compte des enseignements tirés de la révision des locaux professionnels.

Cette décision décale les effets fiscaux attendus pour les collectivités.

Investissements : un nouveau Fonds d'investissement pour les territoires

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

Le PLF 2026 crée le Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), fusionnant : La DETR, la DPV et la DSIL.

Comme pour la DETR, l'attribution des crédits sera confiée au préfet de département.

L'enveloppe nationale du FIT est fixée à 1,416 Md€, soit une baisse de 200 M€ (-12,4 %) par rapport à 2025. En parallèle, le Fonds Vert voit ses crédits fortement réduits, passant de 1 150 M€ en 2025 à 650 M€ en 2026. Ces diminutions contraignent le financement des projets locaux, notamment en matière de transition écologique.

Mesures Fiscales et Sectorielles

Compensation Fiscale : Le dynamisme du Prélèvement sur Recettes (PSR) compensant la réduction des valeurs locatives industrielles (TFPB et CFE) est diminué, représentant une économie de -789 M€ par rapport à la LFI 2025. En compensation, la prise en charge par l'État de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) sur les terres agricoles est augmentée de 50 % (+50 M€).

LES RESSOURCES

DU CONTEXTE NATIONAL A L'IMPACT SUR LES RESSOURCES DE LA COMMUNAUTE

Les recettes fiscales de Lannion Trégor Communauté devraient connaitre une érosion en 2026.

Par ailleurs, la hausse du taux de cotisation de la CNRACL impacte à la hausse nos dépenses.

Les mesures du PLF 2026 génèrent pour le budget principal de LTC les effets financiers directs suivants :

- Gel de la TVA : –64 k€
- Hausse de la cotisation CNRACL (PRI uniquement) : –278 k€
- Baisse de la compensation afférente aux bases industrielles : –167 k€
- Gèle de la DGF : –143 k€
- DILICO : 0 €
- Ajustements FCTVA : –25 k€ en fonctionnement et –1,2 M€ en investissement

Impact direct total : –1,877 M€

À ces éléments s'ajoutent des impacts induits, liés notamment aux ajustements budgétaires de nos partenaires institutionnels (État, Région, Département, autres collectivités), qui peuvent affecter les financements ou cofinancements de nos projets.

Dans ce contexte, il faudra maintenir un équilibre budgétaire durable en maîtrisant la croissance des dépenses de fonctionnement dans un environnement de ressources de plus en plus contraintes, en renforçant la capacité d'autofinancement du budget principal de manière à garantir le financement durable du Plan Pluriannuel d'Investissement, dans le respect d'un niveau d'endettement soutenable.

LES RESSOURCES FISCALES

LA FISCALITE DES ENTREPRISES

LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

Le taux unique applicable est de 26.87%. C'est le taux issu de l'intégration fiscale liée aux fusions successives.

Ce taux appliqué aux bases estimées donne une recette en 2026 de **8 199 k€** par rapport à **8 137 k€ en 2025** soit **+0.77 %.**

Depuis 2021, l'État verse une compensation de CFE au titre des locaux industriels. Pour 2026, cette dernière est estimée à 520 k€, contre 691 k€ en 2025. L'un des points marquants du projet de loi de finances consiste en effet à encadrer l'effort budgétaire de l'État lié à cet allègement de fiscalité en faveur des entreprises, en prévoyant un prélèvement de 25 % sur le montant reversé aux collectivités.

LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) est l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET). Elle est due par les entreprises et les travailleurs indépendants qui réalisent un chiffre d'affaires à partir d'un certain montant et est calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

A partir de l'année 2023, cette taxe est compensée par une fraction de TVA nationale reversée pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Cette fraction comportera deux parts : une égale à la moyenne des années passées et l'autre sera répartie en fonction de la part du territoire dans la dynamique nationale.

Au regard des informations actuellement disponibles, la compensation pour 2026 peut être évaluée à **4 937 k€**. Cela représente une diminution de 0,6 %, intégrant à la fois la baisse nationale du produit de TVA et l'ajustement lié à la correction des calculs effectués pour l'exercice 2024.

PRODUIT DES IMPOSITIONS FORFAITAIRES SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX

Certains redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications doivent s'acquitter d'une imposition spécifique, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Le produit des IFER prévu en 2025 était de **858 k€.**

Le produit 2026 peut être estimé à **873 k€ (+3.93 %)**

TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES

La TASCOM peut être modulée de 0.5 point par an jusqu'à atteindre un taux de 1.20.

Le coefficient a été porté par le conseil communautaire à 1.20 à partir de 2020.

Le produit attendu de TASCOM en 2026 est évalué à **2 059 k€** soit **-3.94 %** par rapport au produit prévisionnel 2025, **2 143 k€.** Une correction des déclarations des entreprises étant intervenu sur le produit 2025.

LE VERSEMENT MOBILITE

Un taux de Versement Mobilité de 0,55%, à partir de juillet 2016, s'applique sur tout le territoire aux structures de plus de 10 salariés (taxe portant sur les salaires).

L'application du Versement Mobilité a été étendu au nouveau territoire au 1er avril 2017.

Le montant escompté de cette recette sera pour 2026 de 3 330 000 € en croissance de 0.91 % par rapport à la prévision 2025 au taux constant de 0.55%.

En 2026, un taux de 0.15 % de Versement Mobilité Régional et Rural sera appliqué par la région Bretagne en plus du taux communautaire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

LA TAXE DE SEJOUR

A partir de 2018, cette taxe est devenue communautaire, le produit attendu [illegible]

Depuis l'année 2025 la taxe de séjour additionnelle départementale, de 10% du montant de la taxe de séjour communautaire, est appliquée par les hébergeurs et reversée au conseil départemental des Côtes d'Armor.

LA FISCALITE DES MENAGES ET TVA

La fiscalité ménages des EPCI peut se composer de

- La taxe d'habitation
- La taxe sur le foncier bâti
- La taxe sur le foncier non bâti

Les taux suivants ont été votés pour l'année 2025 :

Taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	12.81 %
Taux de Foncier bâti	2.75 %
Taux de foncier non bâti	4.40 %

La prévision intègre une hypothèse de stabilité des taux en 2026.

Le produit fiscal attendu sur ces taxes ainsi que du produit de Taxe sur la Valeur Ajoutée (Part ex TH et Part ex CVAE), compte tenu de la revalorisation des valeurs locatives pour 2026 serait de :

Budget Principal	Prévision 2025	Notification 2025	Prévision 2026	Variation Prévision 26/ notification	Varitaion Prévision 26/ Prévision 25
	43 615 k€	42 912 k€	43 147 k€	0,55%	-1,07%
Fiscalité ménages et compensations + TVA	**31 786 k€**	**31 449 k€**	**31 496 k€**	**0,15%**	**-0,91%**
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	5 830 k€	5 248 k€	5 327 k€	1,50%	-8,63%
Taxe sur le foncier non bati	230 k€	213 k€	215 k€	0,94%	-6,63%
Taxe sur le foncier bâti	3 641 k€	3 635 k€	3 697 k€	1,71%	1,54%
Taxe additionnelle sur le foncier bati	306 k€	306 k€	309 k€	1,00%	0,98%
Compensations fiscales	**327 k€**	**539 k€**	**571 k€**	**5,94%**	**74,52%**
Part de TVA (ex TH)	**16 497 k€**	**16 541 k€**	**16 440 k€**	**-0,61%**	**-0,35%**
Part de TVA (ex CVAE)	**4 954 k€**	**4 967 k€**	**4 937 k€**	**-0,60%**	**-0,34%**

LA FISCALITE DES ORDURES MENAGERES

LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Actuellement la TEOM est une TEOM d'équilibre par zone.
Les territoires des anciennes communautés correspondent à de nouvelles zones qui viennent s'ajouter au zonage existant de l'ancien territoire de LTC.

Ainsi la TEOM donnerait **à taux constant** un produit prévisionnel de **17 800 K€ en 2026** contre **17 489 k€ en 2025 soit une augmentation attendue, liée au coefficient d'actualisation des bases et à l'évolution des bases réelles estimée, à +1.64 %** (ménages et locaux professionnels)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

Zone A Lannion	13,49%
Zone B Louannec, Trébeurden, Trégastel, Saint Quay	13,49%
Zone C ex LTA autres	13,44%
Zone D Perros Guirec	9,73%
Zone E Beg Ar C'Hra	16,99%
Zone F Centre Trégor	14,50%
Zone F Mantallot	14,50%
Zone G Haut Trégor	12,49%
Zone H Presqu'île de Lézardrieux	14,45%

Les taux ci-dessus sont appliqués depuis 2017.

La convergence des taux de TEOM sera appliquée à partir de l'année 2027.

LA REDEVANCE SPECIALE

L'application de la redevance spéciale a été étendue à l'ensemble des professionnels du territoire à partir de janvier 2023.

On peut estimer à **650 k€** la recette 2026.

LA TAXE GEMAPI

A fiscalité constante, le produit fiscal attendu pour cette taxe est de 981 k€ en 2026 contre 964 k€ soit une augmentation uniquement liée à la revalorisation des bases de 1.71 %.

LA TAXE D'AMENAGEMENT

À l'échelle du territoire, le produit de la taxe d'aménagement pour l'année 2026 peut être estimé à 710 000 €, dont 250 000 € revenant à LTC. Les taux applicables ont été révisés en 2025 pour une mise en œuvre à compter de 2026 ; toutefois, l'impact réel de cette révision sur les recettes ne se matérialisera que de manière progressive au fil des prochaines années.

RECAPITULATIF FISCALITE

	2023	2024	2025	2026	Evolution	2027
Cotisation Foncière des Entreprises	26,87%	26,87%	26,87%	26,87%	=	
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	12,81%	12,81%	12,81%	12,81%	=	
Taxe sur le Foncier Non Bâti	4,40%	4,40%	4,40%	4,40%	=	
Taxe sur le Foncier Bâti	2,75%	2,75%	2,75%	2,75%	=	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Zonage	Zonage	Zonage	Zonage	=	**Taux unifié**
Taxe d'aménagement	Zonage	Zonage	Zonage	Zonage	=	

TABLEAU DE SYNTHESES DES RESSOURCES FISCALES

Principales taxes :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

Budget Principal	Prévision 2025	Notification 2025	Prévision 2026	Variation notification	Variation Prévision 25
	43 615 k€	42 912 k€	43 147 k€	0,55%	-1,07%
Fiscalité entreprises	**11 829 k€**	**11 463 k€**	**11 651 k€**	**1,64%**	**-1,50%**
CFE	8 137 k€	7 913 k€	8 199 k€	3,61%	0,77%
Compensation CFE locaux industriels	691 k€	687 k€	520 k€	-24,25%	-24,74%
IFER	858 k€	840 k€	873 k€	3,93%	1,77%
TASCOM	2 143 k€	2 023 k€	2 059 k€	1,78%	-3,94%
Fiscalité ménages et compensations + TVA	**31 786 k€**	**31 449 k€**	**31 496 k€**	**0,15%**	**-0,91%**
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	5 830 k€	5 248 k€	5 327 k€	1,50%	-8,63%
Taxe sur le foncier non bati	230 k€	213 k€	215 k€	0,94%	-6,63%
Taxe sur le foncier bâti	3 641 k€	3 635 k€	3 697 k€	1,71%	1,54%
Taxe additionnelle sur le foncier bati	306 k€	306 k€	309 k€	1,00%	0,98%
Compensations fiscales	**327 k€**	**539 k€**	**571 k€**	**5,94%**	**74,52%**
Part de TVA (ex TH)	**16 497 k€**	**16 541 k€**	**16 440 k€**	**-0,61%**	**-0,35%**
Part de TVA (ex CVAE)	**4 954 k€**	**4 967 k€**	**4 937 k€**	**-0,60%**	**-0,34%**

Autres taxes et entièrement affectées au financement des compétences :

Fiscalité des ordures ménagères :

	Prévision 2025	Notification2025	Prévision 2026	Variation 26 / 25
TEOM	17 489 k€	17 512 k€	17 800 k€	1,64%

Autres taxes

	Prévision 2025	Prévision 2026	Variation 26 / 25
Taxe de séjour	1 600 k€	1 700 k€	6,25%
Gemapi	964 k€	981 k€	1,71%
Taxe d'aménagement (part LTC)- Investissement	250 k€	250 k€	0,00%

Budget Transport	Prévision 2025	Prévision 2026	Variation
Versement mobilité	3 300 k€	3 330 k€	0,91%

LES TRANSFERTS FINANCIERS AVEC L'ETAT ET LES COLLECTIVITES MEMBRES

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT - DGF

La DGF se décompose en deux parts : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

Les estimations 2026 sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

DGF	2022	2023	2024	2025	2026	ECART N-1
Dotation d'intercommunalité	5 704 k€	5 731 k€	5 744 k€	5 7		
Dotation de compensation	4 134 k€	4 110 k€	4 043 k€	3 896 k€	3 746 k€	-3,85%
Dotation globale de fonctionnement	9 838 k€	9 842 k€	9 787 k€	9 665 k€	9 522 k€	-1,48%

Au total, avec l'hypothèse d'une population DGF en augmentation de 100 hab, la DGF globale serait estimée à **9.522 M€ en baisse de 1.48%** par rapport à 2025.

Le Coefficient d'Intégration Fiscale CIF de l'établissement à partir de 2019 est le CIF réel, contrairement aux années 2017 et 2018 où il était déterminé par rapport à une moyenne nationale suite à la fusion.

	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution
CIF	41,54%	43,75%	43,90%	44,80%	45,59%	5,32%

LE FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – FPIC

L'enveloppe nationale de FPIC est gelée à 1 milliard d'euros. Cependant, Lannion Trégor Communauté reste bénéficiaire du fonds.

FPIC	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution
Fonds de péréquation des ressources Intercommunales et communales	3 309 k€	3 166 k€	3 012 k€	2 889 k€	2 748 k€	-4,89%
CIF	41,54%	43,75%	43,90%	44,80%	45,59%	1,77%
Part communautaire FPIC	1 375 k€	1 385 k€	1 322 k€	1 294 k€	1 253 k€	-3,21%
Part communales FPIC	1 934 k€	1 781 k€	1 690 k€	1 595 k€	1 495 k€	-6,26%

En droit commun, la répartition communes/EPCI se fait en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale.
Le CIF 2026 de LTC est estimé **à 45.59 %.**

La part de la communauté serait alors de 1 253k€ soit -3.21 % par rapport à 2025.

LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUEL DES RESSOURCES FNGIR

Le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources a été créé pour compenser la perte de ressources pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à la suite de la réforme de la taxe professionnelle de 2010, l'objectif du FNGIR était alors de garantir pour chaque collectivité le maintien du montant des ressources fiscales perçues en 2010.

Théoriquement, le FNGIR est un fonds figé dans le temps. Le reversement de fiscalité 2026 au titre de ce fonds sera donc identique à **8 034 k€.**

LES RESSOURCES DE L'EXPLOITATION DES SERVICES

Les recettes d'exploitation des services dépendent en partie de la politique tarifaire instaurée.

Les produits des services sont en cours d'évaluation avec la préparation budgétaire et ils devraient être conformes aux prévisions et majorés d'une inflation de **1.1 %**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

	Services
BUDGET PRINCIPAL	Piscines dont Forum
	Salles de sport
	Salles de spectacles
	Habitat (loyers)
	Remboursements divers
	Ventes diverses déchets
	Aquarium
BUDGET IMMOBILIER LOCATIF	Immobilier locatif
BUDGET TRANSPORTS	Transports
BUDGET VOIRIE	Prestations de voirie/espaces verts
BUDGET ABATTOIR	Abattoir
BUDGET SPANC	SPANC
REGIE ASSAINISSEMENT	Redevances et travaux
BUDGET ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE	Inscriptions et prestations de service
BUDGET RESEAU DE CHALEUR	Vente de chaleur

Cette inflation retenue peut être différente pour certains tarifs en fonction de l'intensité de certains postes (énergie, personnels et intérêts, par exemple) plus impactés par l'augmentation des coûts.

LES RESSOURCES LIEES AUX APPELS A PROJET ET AUX PROGRAMMES DE COFINANCEMENT

Lannion Trégor Communauté s'inscrit dans de nombreux appels à projet et programmes de cofinancement qui sont sources de subventions importantes notamment dans le cadre :

- De la politique Environnement pour les espaces naturels, le contrat de territoire Bassins versants du Léguer, la lutte contre les algues vertes, le SAGE et l'énergie (Conseil en Energie Partagé, Plan Climat Energie)
- De la politique Habitat pour l'aide à la pierre et le programme d'intérêt général Précarité Energétique
- De la mise en place des Espaces France Service

LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Lannion Trégor Communauté bénéficie de recettes d'investissement dans le cadre des politiques contractuelles :

- De la Région avec le Contrat Bien Vivre en Bretagne
- Fonds national pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT)
- Fonds d'Investissement des Territoires (ex DETR, DSIL)
- Le Fonds Vert
- Contrat de Plan Etat Région (CPER)
- LEADER et FEAMP

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

LES DEPENSES

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

LES FACTEURS D'EVOLUTION EXOGENES

L'INFLATION

L'indice des prix à la consommation hors tabac connait au niveau national une croissance : +1.1 % en moyenne sur l'année 2025 et une prévision de +1.3 % sur l'année 2026.
L'inflation constatée dans les coûts des produits et services utilisés principalement par les collectivités locales est certainement supérieure au taux d'inflation moyen national (calculé sur un indice des prix à la consommation qui ne reflète pas le panier moyen des « élus locaux »).

LES AUTRES FACTEURS D'EVOLUTIONS

L'EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

En déclinaison des principes énoncés par la loi NOTRe, il est intégré au rapport d'orientations budgétaires une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et des effectifs ainsi que les crédits afférents. La maîtrise de leur évolution constitue un enjeu majeur et doit tenir compte des évolutions nationales et des éléments locaux de contexte.

LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Lannion-Trégor Communauté compte au 01/11/2025 tous budgets confondus, 652 postes permanents pourvus ainsi que 7 contrats de projet et 3 contrats d'apprentissage.

L'évolution 2025 (comparaison entre le 1er novembre 2024 et le 1er novembre 2025) du nombre de postes pourvus est de -1.21%.

En 2025, 1 seul contrat de projet a été créé.

La structure des effectifs (hors CIAS, SEM et OTC) des emplois permanents pourvus est la suivante :

	Titulaires	Contractuels	Agents de droit privé	Totaux
Au 01/11/2024	474	86	100	660
Au 01/11/2025	464	84	104	652

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

Par catégorie	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A	Non concernés (droit privé)
Au 01/11/2024	311	158	91	100
Au 01/11/2025	285	170	93	104

par budget	PRINCIPAL	IMMOBILIER LOCATIF	TRANSPORT	VOIRIE	ABATTOIR	SPANC	ASSAINISSEMENT	EAU	RESEAU DE CHALEUR	ENS. MUSIQUE
Au 01/11/2024	457	1	9	25	8	9	92	26	1	32
Au 01/11/2025	435	5	23	25	8	8	90	25	1	32

A noter que le coût des services supports est impacté sur l'ensemble des budgets annexes et autonomes pour faire apparaître le réel coût de services.

LES DEPENSES DE PERSONNEL

	Budget Total 2025	Prévisionnel 2026	Evolution 2026/2025
012 PRINCIPAL	24 854 k€	25 139 k€	1,15%
012 IMMO	350 k€	304 k€	-13,14%
012 TILT	1 408 k€	1 332 k€	-5,41%
012 VOIRIE	1 165 k€	1 151 k€	-1,22%
012 ABATTOIR	618 k€	668 k€	8,07%
012 SPANC	601 k€	657 k€	9,32%
012 ASSAI	5 488 k€	5 850 k€	6,61%
012 EAU	1 603 k€	1 770 k€	10,43%
012 ENS MUSICAL	1 383 k€	1 336 k€	-3,41%
012 RESEAU DE CHALEUR	66 k€	110 k€	66,78%
TOTAL	37 535 k€	38 207 k€	1,79%

LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL DANS LA STRUCTURE

Depuis le 1er janvier 2019, le temps de travail effectif de Lannion-Trégor Communauté est de 1 607 heures annuelles.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Au budget principal, le taux de décroissance prévisionnel de ces charges sera de 5.06 %. Les crédits budgétaires ne devront pas dépasser les 15.947 M€.
La baisse de ces charges s'explique principalement par les économies de gestion déjà enregistrée et la baisse du coût de l'énergie.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Au budget principal :

Ce bloc est constitué des contributions suivantes (SDIS, SMITRED, CIAS, aux deux EPIC) qui sont les principaux bénéficiaires à hauteur de près de 78 % des contributions ainsi que des subventions aux autres organismes y compris les subventions exceptionnelles auparavant au chapitre 67 – charges exceptionnelles. L'évolution moyenne sera de **-0.64 %** sur ce bloc en tenant compte de la baisse de la contribution au budget Voirie.

LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS

Les attributions de compensations sont relatives au transfert de fiscalité et au transfert de charges.

Les Attributions de Compensation définitives 2025 corrigées de l'effet ponctuel des actualisations de la contribution au SDIS et les nouvelles stations classées donnent les attributions de compensation provisoires 2026.

Attributions de compensation	Définitives 2025	Provisoires 2026
AC fonctionnement reçue par LTC	530 k€	570 k€
AC fonctionnement versée par LTC	10 573 k€	10 548 k€
AC fonctionnement nette	10 042 k€	9 977 k€
AC d'investissement	500 k€	564 k€

LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire instituée en 2022 suite au pacte fiscal et financier de solidarité est prévue à hauteur de 250 000 €.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (SYNTHESE)

Au budget principal :

Chapitre	Libellé		CA 2024	PRE CFU 2025	BUDGET 2025	DOB 2026
011	**Charges à caractère général**	Montant	14 133 k€	13 500 k€	16 796 k€	15 947 k€
		Variation		-4,48%		-5,06%
012	**Charges de personnel**	Montant	24 748 k€	24 488 k€	24 854 k€	25 139 k€
		Variation		-1,05%		1,15%
65	**Autres charges de gestion courante**	Montant	21 612 k€	20 500 k€	22 534 k€	22 389 k€
		Variation		-5,14%		-0,64%
014	**Atténuation de produits**	Montant	19 316 k€	19 000 k€	19 039 k€	19 201 k€
		Variation		-1,64%		0,85%
66	**Charges d'intérêt**	Montant	1 958 k€	1 786 k€	2 047 k€	1 785 k€
		Variation		-8,78%		-12,80%
67	**Charges exceptionnelles**	Montant	38 k€	36 k€	75 k€	30 k€
		Variation		-6,13%		-60,00%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**Montant**	**81 805 k€**	**79 310 k€**	**85 345 k€**	**84 491 k€**
		Variation		**-3,05%**		**-1,00%**
				/ CA 2024		/ BUDG 2025

L'évolution globale des charges de fonctionnement réelles serait de -1.00 % en 2026 par rapport au budget total 2025.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

LES FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DU PACTE FISCAL

Des fonds de concours aux communes dans le cadre d'une enveloppe de 5 [illegible] sont prévus au Pacte Fiscal et Financier et intégrés dans une Autorisation de Programme.

LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

Lannion Trégor Communauté finance un certain nombre d'associations.

Les dossiers de demande sont à transmettre avant fin novembre pour permettre leur étude avant les élections municipales.

Les associations peuvent être subventionnées par Lannion Trégor Communauté si elles agissent dans le cadre des compétences arrêtées dans les statuts, et précisé, lorsque nécessaire, par une délibération du conseil communautaire définissant l'intérêt communautaire.

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Sur la base de cette simulation, la Capacité d'autofinancement brute prévisionnelle de 2026 serait de 5.058 M€ en 2026 (contre 4.348 M€ en 2025).

La Capacité d'autofinancement nette prévisionnelle de 2026 serait +308 k€ (contre -402 k€ M€ au BP2025).

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

BUDGET PRINCIPAL :

Les principaux projets d'investissements déjà lancés qui sont à financer en 2025 sont :

BP 2026			
Total Investissement			**31 205 k€**
Remboursement du capital des emprunts		4 750 k€	
Amortissement des subventions, neutralisations et ordre		5 452 k€	
Reversement Taxe d'aménagement aux communes		460 k€	
Participation capital AFL et SPLA		141 k€	
Sous total			10 803 k€
Solde			**20 402 k€**
Opérations pour compte de tiers et sous mandat			8 024 k€
Solde			**12 378 k€**
AP/CP			
Subventions	Bretagne Très Haut Débit	2 416 k€	
	Aides à l'Habitat	1 500 k€	
	Aides économiques	600 k€	
	Fonds de concours aux communes	1 000 k€	
	Aides enseignement	600 k€	
Sous total		6 116 k€	
Achats, études et travaux	Parc des évènements	636 k€	
	PLUI	285 k€	
	Rénovation bâtiment V	37 k€	
Sous Total		958 k€	
Sous total AP/CP		7 074 k€	
Solde			**5 304 k€**
Hors AP/CP			
Subventions d'équipement versés	Planétarium	178 k€	
	SDE bornes, Accès Ile aux moines	55 k€	
Sous total		233 k€	
Solde			**5 071 k€**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

Solde	5 071 k€

Immobilisation incorporelles		
	Etudes PI	50 k€
	Etudes Eaux pluviales	45 k€
	Etude énergétique Photovoltaique et Géothermie	40 k€
	CIAP -étude complémentaire	20 k€
	Carré Magique - étude complémentaire	20 k€
	Losser	15 k€
	Froid aquarium	5 k€
Enveloppe d'investissement à répartir		400 k€
Sous total		595 k€

Solde	4 476 k€

Immobilisations corporelles		
	Gestion des eaux pluviales	2 098 k€
	Environnement (GEMAPI/moulin/étangs)	444 k€
	De Broglie (réseau eu)	120 k€
	Cale de Pors Hir	120 k€
	Identité visuelle	50 k€
	Centre de Découverte du Son	45 k€
Sous total		2 877 k€
Enveloppe d'investissement à répartir		1 600 k€

LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT 2026

AU BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses d'investissement 2026 seront financées par :

BUDGET PRINCIPAL - COMM. D'AGGLOMERATION	Chapitre	Budget primitif initial 2026
RECETTE	021-VIREMENT DEPUIS LA SECT. DE FONCTIONNEMENT	1 760 000,00 €
	024-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	905 000,00 €
	040-OP. D'ORDRE DE TRSFT. ENTRE SECTIONS	8 500 000,00 €
	10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	710 000,00 €
	13-SUBV. D'INVEST. RECUES	1 264 000,00 €
	16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 913 700,00 €
	27-AUTRES IMMOB. FINANCIERES	128 300,00 €
	45 OP. D'INVEST. POUR LES TIERS	8 024 000,00 €
	RECETTE	31 205 000,00 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

Au BP 2026, des travaux de rénovation d'un bâtiment pour le local Velektro (470 k€), l'acquisition de vélo à assistance électrique de tricycle et de scooters pour 210 k€, ainsi qu'un véhicule adapté pour le transport des personnes à mobilité réduite, des abribus, du mobilier, des poteaux pour les arrêts de transport scolaire, et la mise en place d'une solution de billettique dans les bus.

VISION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL 2027-2030 (EN K€)

Cette projection est issue de la revue de projets, l'inscription des opérations listées sera évaluée en fonction de la maturité des projets et de capacité financière du budget au stade de chaque budget primitif des exercices concernés.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Programme pluriannuel d'investissement (ne	14 869	9 628	10 549	[illegible]	[illegible]
Dépenses	14 869	10 068	10 549	11 250	46 735
Recettes	0	440	0	0	440
Opération d'équipement (net)	6 820	7 228	7 876	7 876	29 800
Dépenses	6 820	7 668	7 876	7 876	30 240
Recettes	0	440	0	0	440
Aire d'accueil Gens du voyage TFL (net)	0	1 540	0		1 540
Dépenses	0	1 980	0		1 980
Recettes	0	440	0		440
Patrimoine Bati Gros entretien réparatio	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000
Dépenses	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000
Recettes	0	0	0	0	0
Travaux GEMAPI (net)	110	110	0	0	220
Dépenses	110	110	0	0	220
Recettes	0	0	0	0	0
Travaux eaux pluviales (net)	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000
Dépenses	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000
Recettes	0	0	0	0	0
Refonte signalétique (net)	72	0			72
Dépenses	72	0			72
Recettes	0	0			0
Centre de découverte du son (net)	316	0			316
Dépenses	316	0			316
Recettes	0	0			0
Endiguement Saint Anne lannion (net)	90	90	2 700	2 700	5 580
Dépenses	90	90	2 700	2 700	5 580
Recettes	0	0	0	0	0
Parc de véhicules Déchets (net)	840	840	840	840	3 360
Dépenses	840	840	840	840	3 360
Recettes	0	0	0	0	0
Déchets dangereux déchetteries (net)	96	96			192
Dépenses	96	96			192
Recettes	0	0			0
Renouvellement véhicules légers (net)	336	336	336	336	1 344
Dépenses	336	336	336	336	1 344
Recettes	0	0	0	0	0
Photovolaique (net)	756	180			936
Dépenses	756	180			936
Recettes	0	0			0
Aire de lavage véhicules (net)	204	36			240
Dépenses	204	36			240
Recettes	0	0			0
Fond de concours (net)	8 049	2 400	2 673	3 374	16 495
Dépenses	8 049	2 400	2 673	3 374	16 495
Recettes	0	0	0	0	0
Fonds de concours aux communes (net)	1 650	0	0	0	1 650
Dépenses	1 650	0	0	0	1 650
Recettes	0	0	0	0	0
PLH social 2018-2023 (net)	780	400	400	601	2 181
Dépenses	780	400	400	601	2 181
Recettes	0	0	0	0	0
Bretagne Très haut Débit (net)	2 590				2 590
Dépenses	2 590				2 590
Recettes	0				0
FDC aides économiques (net)	600	600	600	600	2 400
Dépenses	600	600	600	600	2 400
Recettes	0	0	0	0	0
FDC aide enseignement supérieur (net)	600	600	600	600	2 400
Dépenses	600	600	600	600	2 400
Recettes	0	0	0	0	0
Fonds de concours Planétarium de Breta	1 256	177			1 433
Dépenses	1 256	177			1 433
Recettes	0	0			0
POA - PLUI H (net)	500	550	1 000	1 500	3 550
Dépenses	500	550	1 000	1 500	3 550
Recettes	0	0	0	0	0
Bretagne Mobilités (net)	73	73	73	73	292
Dépenses	73	73	73	73	292
Recettes	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

BUDGET IMMOBILIER LOCATIF :

Cette projection est issue du schéma directeur immobilier et énergétique, l'inscription des opérations listées sera évaluée en fonction de la maturité des projets et de capacité financière du budget au stade de chaque budget primitif des exercices concernés.

	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Programme pluriannuel d'investissement (n	1 720	4 165	9 095	10 090	3 200	28 270
Dépenses	1 720	4 165	9 095	10 090	3 200	28 270
Recettes	0	0	0	0	0	0
SDIE PRIORITE 1 (net)	400	340	3 960	3 900	2 300	10 900
Dépenses	400	340	3 960	3 900	2 300	10 900
Recettes	0	0	0	0	0	0
Espace Erhel H3 (net)	400	340	3 700	3 700	0	8 140
Dépenses	400	340	3 700	3 700	0	8 140
Recettes	0	0	0	0	0	0
Espace Erhel H1 (net)	0	0	260	200	2 300	2 760
Dépenses	0	0	260	200	2 300	2 760
Recettes	0	0	0	0	0	0
Réseaux, Parkings et voiries Erhel (net)	290	100	100	1 390		1 880
Dépenses	290	100	100	1 390		1 880
Recettes	0	0	0	0		0
Travaux réseaux erhel (net)	290	100	100	150		640
Dépenses	290	100	100	150		640
Recettes	0	0	0	0		0
Travaux Parking/voirie Erhel (net)	0	0	0	1 240		1 240
Dépenses	0	0	0	1 240		1 240
Recettes	0	0	0	0		0
SDIE PRIORITE 2 (net)	450	2 250	2 250	0	0	4 950
Dépenses	450	2 250	2 250	0	0	4 950
Recettes	0	0	0	0	0	0
Espace Ampère (net)	450	2 250	2 250	0	0	4 950
Dépenses	450	2 250	2 250	0	0	4 950
Recettes	0	0	0	0	0	0
SDIE PRIORITE 3 (net)	80	735	0	0	0	815
Dépenses	80	735	0	0	0	815
Recettes	0	0	0	0	0	0
Pépinière Bienvenue (net)	80	735	0	0	0	815
Dépenses	80	735	0	0	0	815
Recettes	0	0	0	0	0	0
SDIE PRIORITE 4 (net)	0	240	2 285	0	0	2 525
Dépenses	0	240	2 285	0	0	2 525
Recettes	0	0	0	0	0	0
Espace Pascal 9 (net)	0	80	710	0	0	790
Dépenses	0	80	710	0	0	790
Recettes	0	0	0	0	0	0
Hôtel Bienvenue 1357 (net)	0	90	900	0	0	990
Dépenses	0	90	900	0	0	990
Recettes	0	0	0	0	0	0
De Broglie 21 (net)	0	70	675	0	0	745
Dépenses	0	70	675	0	0	745
Recettes	0	0	0	0	0	0
SDIE PRIORITE 5 (net)	0	0	0	0	400	400
Dépenses	0	0	0	0	400	400
Recettes	0	0	0	0	0	0
Espace Erhel H2 (net)	0	0	0	0	400	400
Dépenses	0	0	0	0	400	400
Recettes	0	0	0	0	0	0
EPFR Orange (net)	0	0	0	4 300	0	4 300
Dépenses	0	0	0	4 300	0	4 300
Recettes	0	0	0	0	0	0
EPFR Orange (net)	0	0	0	4 300	0	4 300
Dépenses	0	0	0	4 300	0	4 300
Recettes	0	0	0	0	0	0
Investissement récurrent (net)	500	500	500	500	500	2 500
Dépenses	500	500	500	500	500	2 500
Recettes	0	0	0	0	0	0
autres investissements récurrents (net)	500	500	500	500	500	2 500
Dépenses	500	500	500	500	500	2 500
Recettes	0	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

BUDGET RESEAU DE CHALEUR :

	2026	2027	2028			
Programme pluriannuel d'investissement (n	4 340	2 830	1 889	1 590	- 410	10 239
Dépenses	4 770	4 410	3 322	3 090	1 090	16 682
Recettes	430	1 580	1 433	1 500	1 500	6 443
OPERATIONS LANCEES (net)	2 470	- 500	- 301	0	0	1 669
Dépenses	2 800	500	32	0	0	3 332
Recettes	330	1 000	333	0	0	1 663
ERHEL (net)	2 470	- 500	- 301	0	0	1 669
Dépenses	2 800	500	32	0	0	3 332
Recettes	330	1 000	333	0	0	1 663
INVESTISSEMENT DE RENOUVELLEMENT SU	1 170	1 110	90	90	90	2 550
Dépenses	1 170	1 110	90	90	90	2 550
Recettes	0	0	0	0	0	0
HOPITAL LANNION (net)	1 100	1 000	0	0	0	2 100
Dépenses	1 100	1 000	0	0	0	2 100
Recettes	0	0	0	0	0	0
Autres Investissements récurrents (net)	70	110	90	90	90	450
Dépenses	70	110	90	90	90	450
Recettes	0	0	0	0	0	0
NOUVEAUX PROJETS (net)	700	2 220	2 100	1 500	- 500	6 020
Dépenses	800	2 800	3 200	3 000	1 000	10 800
Recettes	100	580	1 100	1 500	1 500	4 780
LANNION CENTRE (net)	300	1 300	2 000	1 500	- 500	4 600
Dépenses	300	1 500	3 000	3 000	1 000	8 800
Recettes	0	200	1 000	1 500	1 500	4 200
PLEUBIAN (net)	250	620	50	0	0	920
Dépenses	300	800	100	0	0	1 200
Recettes	50	180	50	0	0	280
PENVENAN (net)	150	300	50	0	0	500
Dépenses	200	500	100	0	0	800
Recettes	50	200	50	0	0	300

Cette projection est issue de la revue de projet, l'inscription des opérations listées sera évaluée en fonction de la maturité des projets et de capacité financière du budget au stade de chaque budget primitif des exercices concernés.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Des Autorisations de Programmes/Crédits de Paiements ont été mis en place sur ce budget. En 2026, il est prévu, 28.392 M€ de travaux et équipements.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Programme pluriannuel d'investissement	31 911	30 524	25 914	18 418	25 364	132 131
Opération d'équipement	31 911	30 524	25 914	18 418	25 364	132 131
2031 Etudes	176	150	150	150	150	776
2051 Logiciels	100	100	100	100	100	500
2111 Terrains	0	0	0	45	0	45
2154 PR et installations divers	655	655	655	610	665	3 240
2155 Divers	30	30	30	30	30	150
2182 Mat transport	250	250	250	250	250	1 250
2183 Mat bureau informatique	55	55	55	55	55	275
2188	10	10	10	10	0	40
2313 constructions (STEP PR)	22 394	18 794	16 254	8 988	15 734	82 164
23151 Réseaux extensions	3 680	3 900	3 900	3 900	4 500	19 880
23152 Réseaux renouvellement	4 560	6 580	4 510	4 280	3 880	23 810

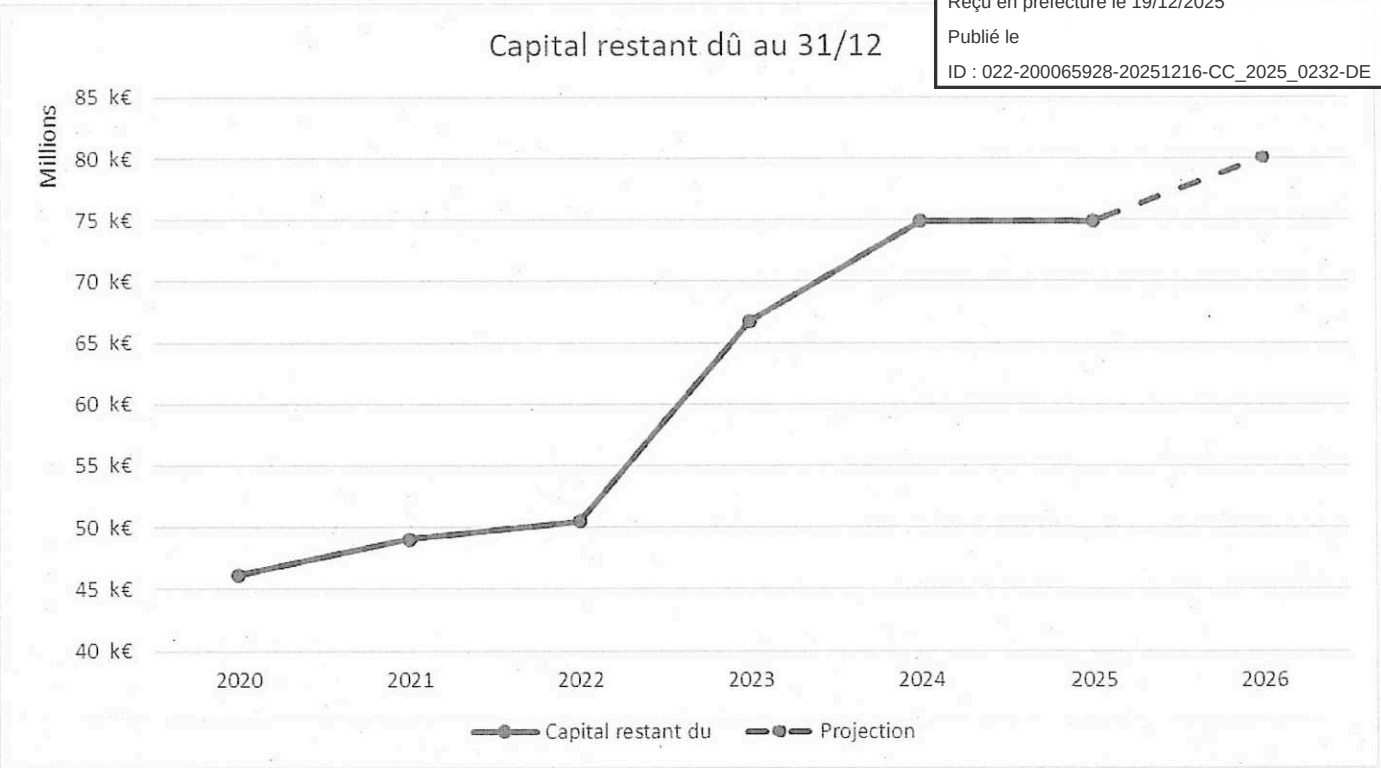
BUDGET EAU POTABLE

Des Autorisations de Programmes/Crédits de Paiements ont été mis en place sur ce budget. En 2026, il est prévu, 13 M€ comportant des réhabilitations de réseau, des constructions, des extensions de réseaux et des équipements industriels.

	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Programme pluriannuel d'investissement	15 998	22 969	20 309	13 059	10 607	82 942
Opération d'équipement	15 998	22 969	20 309	13 059	10 607	82 942
2031 - Frais d'études	732	377	15	10	65	1 199
2111 - Acquisitions foncières	90	90	490	490	90	1 250
2154 - Matériel industriel renouvellemer	852	502	502	502	502	2 860
2155 - Outillage industriel	30	30	30	30	30	150
21561 - renouvellement des compteurs	375	375	375	375	375	1 875
2182 - Matériel de transport	100	100	100	100	100	500
2183 Matériel bureau informatique	25	25	25	25	25	125
2188 - Autres immobilisations corporelle	10	10	10	10	10	50
2313 - Constructions ouvrages usines (ex	4 735	11 685	11 685	5 237	3 128	36 470
23151 - Réseau extension	3 072	3 775	1 077	280	282	8 486
23152 - Réseau renouvellement	5 977	6 000	6 000	6 000	6 000	29 977

ENDETTEMENT SIMULE :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE



L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette sera de : 9.913 M€ (emprunt nouveau) – 4.75 M€ (remboursement de capital prévu en 2025) soit **+ 5.163 M€.**

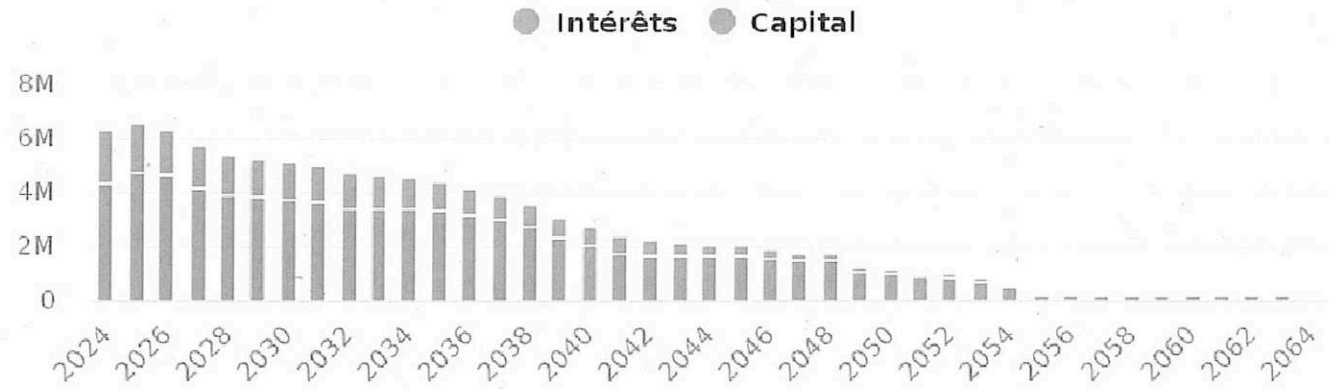
Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

PROFIL DE DETTE AU 31/12/2024 :

BUDGET PRINCIPAL :

BUDGET GENERAL

Profil d'extinction :

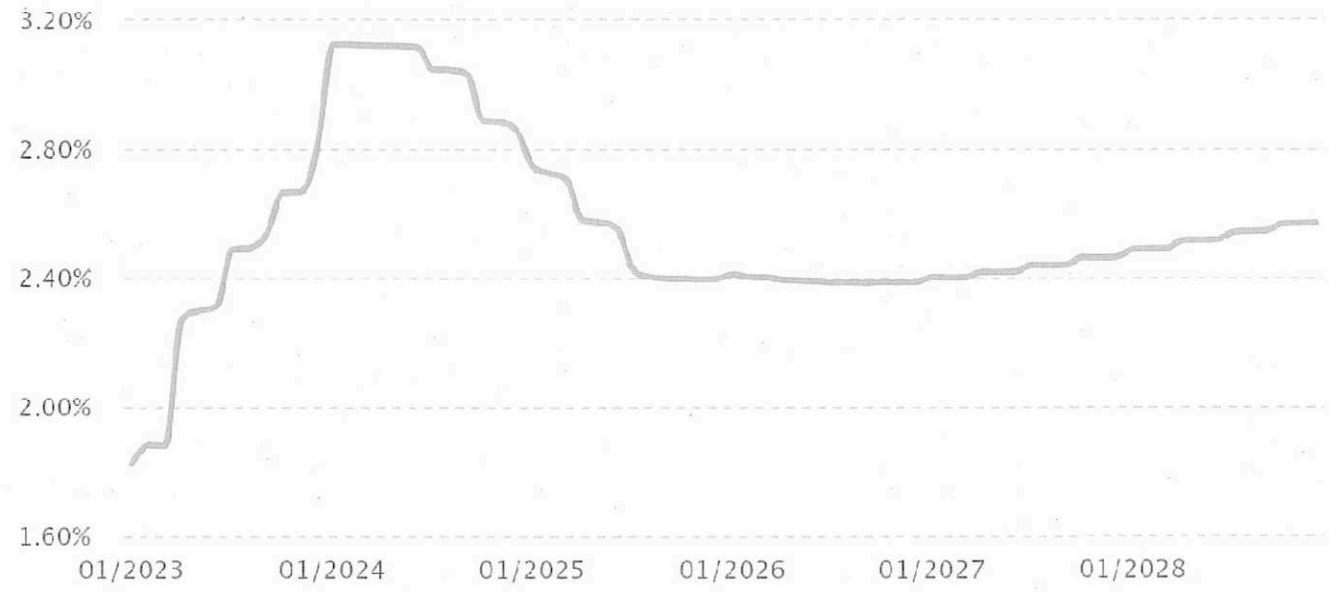


Synthèse de la dette au 31/12/2023

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	52	71 943 997 €	2,80%
Revolvings non consolidés	5	240 000 €	3,46%
Revolvings consolidés		2 731 483 €	2,93%
Total dette	**57**	**74 915 480 €**	**2,81%**
Revolvings - Disponibles		0 €	
Total dette + disponible		**74 915 480 €**	

Evolution du taux moyen



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

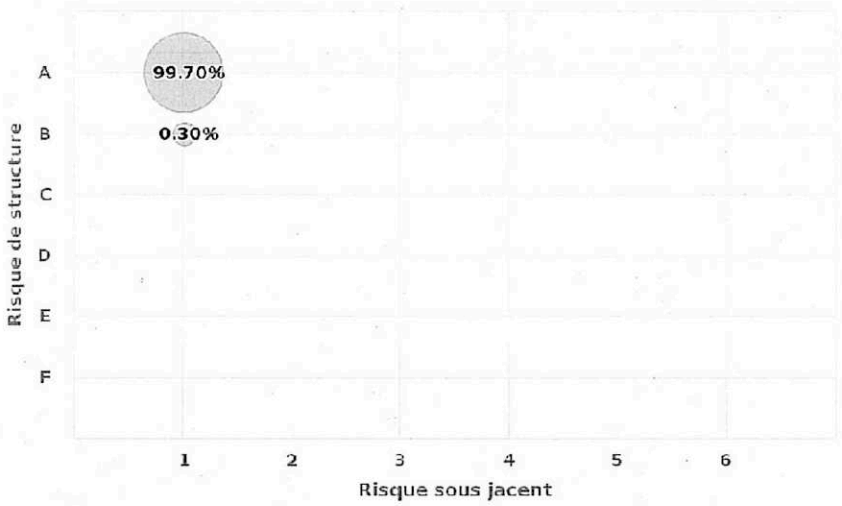
Dette par type de risque (avec dérivés)

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	43 830 644 €	58,51%	2,07%
Variable couvert	306 250 €	0,41%	4,36%
Variable	28 442 767 €	37,97%	3,84%
Livret A	2 112 014 €	2,82%	3,80%
Barrière	223 806 €	0,30%	3,72%
Ensemble des risques	**74 915 480 €**	**100,00%**	**2,81%**

État généré au 31/12/2024

Dette selon la charte de bonne conduite



Dette par prêteur

Dette par prêteur

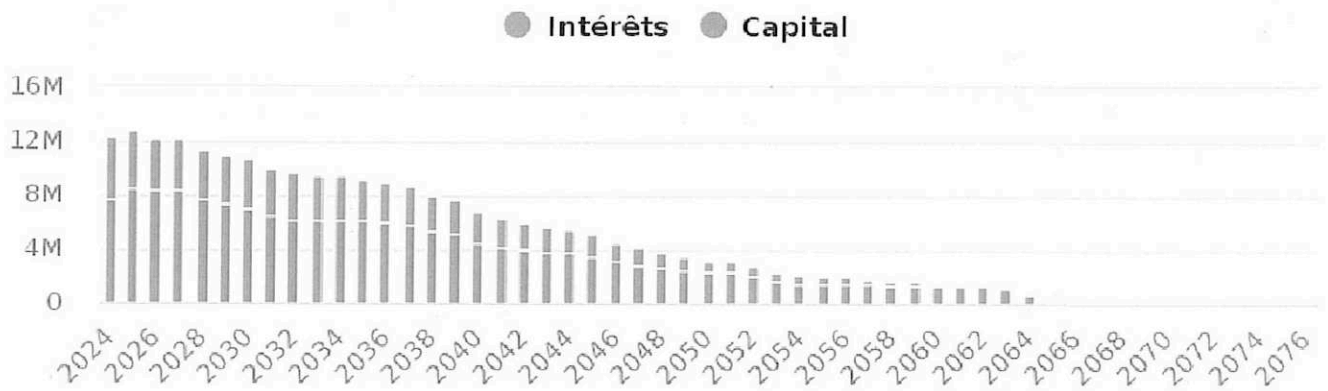
Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	23 055 833 €	30,78%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	19 720 726 €	26,32%
CREDIT AGRICOLE	6 581 314 €	8,78%
Agence France Locale	5 425 000 €	7,24%
CAISSE D'EPARGNE	4 569 100 €	6,10%
SOCIETE GENERALE	3 918 750 €	5,23%
ARKEA	3 444 497 €	4,60%
CREDIT MUTUEL	2 460 000 €	3,28%
Autres prêteurs	5 740 260 €	7,66%
Ensemble des prêteurs	**74 915 480 €**	**100,00%**

État généré au 31/12/2024

BUDGETS AUTONOMES :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

Profil d'extinction



Synthèse de la dette au 31/12/2024

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
155 874 780 €	3,25%	26 ans et 1 mois	13 ans et 2 mois	161

État généré au 31/12/2024



Dette par nature

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	153	151 503 246 €	3,25%
Revolvings non consolidés	8	4 371 533 €	3,44%
Revolvings consolidés		0 €	0,00%
Total dette	**161**	**155 874 780 €**	**3,25%**
Revolvings - Disponibles	0 €		
Total dette + disponible	**155 874 780 €**		

État généré au 31/12/2024

Dette par type de risque (avec dérivés)

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	60 045 207 €	38,52%	2,34%
Variable couvert	27 500 €	0,02%	4,51%
Variable	86 243 560 €	55,33%	3,83%
Livret A	9 042 774 €	5,80%	3,74%
Barrière	451 613 €	0,29%	3,77%
Non typé	64 125 €	0,04%	5,08%
Ensemble des risques	**155 874 780 €**	**100,00%**	**3,25%**

État généré au 31/12/2024

© Finance Active

Dette selon la charte de bonne conduite

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	60 045 207 €	38,52%	2,34%
Variable couvert	27 500 €	0,02%	4,51%
Variable	86 243 560 €	55,33%	3,83%
Livret A	9 042 774 €	5,80%	3,74%
Barrière	451 613 €	0,29%	3,77%
Non typé	64 125 €	0,04%	5,08%
Ensemble des risques	**155 874 780 €**	**100,00%**	**3,25%**

État généré au 31/12/2024

Dette par prêteur

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	
Agence France Locale	30 112 500 €	19,32%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	21 502 333 €	13,79%
SFIL CAFFIL	19 123 163 €	12,27%
ARKEA	18 983 678 €	12,18%
SOCIETE GENERALE	13 140 000 €	8,43%
CREDIT AGRICOLE	12 627 528 €	8,10%
BANQUE POPULAIRE	11 416 667 €	7,32%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10 959 938 €	7,03%
CAISSE D'EPARGNE	5 124 858 €	3,29%
Autres prêteurs	12 884 115 €	8,27%
Ensemble des prêteurs	**155 874 780 €**	**100,00%**

État généré au 31/12/2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0232-DE

L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DE LANNION TREGOR COMMUNAUTE AU 1ER JANVIER 2026

BUDGETS LTC	Régime fiscal	Nomenclature
Budget Principal	NON ASSUJETTI TVA Sauf services spécifiques assujettis à TVA	M14
Budget Annexe Espaces d'Activités	ASSUJETTI TVA	M14
Budget Annexe Voirie	NON ASSUJETTI TVA	M14
Budget Annexe Enseignement de la Musique	NON ASSUJETTI TVA	M14
Budget Autonome Immobilier Industriel Locatif	ASSUJETTI TVA	M4
Budget Autonome Transports	ASSUJETTI TVA	M43
Budget Autonome SPANC	NON ASSUJETTI TVA	M49
Budget Autonome Abattoir	ASSUJETTI TVA	M42
Régie Autonome d'Assainissement Collectif	ASSUJETTI TVA	M49
Budget Autonome Réseau de chaleur	ASSUJETTI TVA	M4
Budget Autonome Eau Potable	ASSUJETTI TVA	M49